

RAPPORT D'ANALYSES

Villeneuve de Berg, le 05/08/2026

Demandeur / n° client

Autosurveillance baignades site TOURASSE (Rosières) / 3285

N° Client : 3285

N° Dossier : 000185158

N° Echantillon : 26-39520

Motif Examen : Autosurveillance

Autosurveillance baignades site TOURASSE (Rosières)
Monsieur le Président
EPTB du Bassin Versant de l'Ardèche
Allée du Château
07200 VOGUE



Prochain prélèvement prévu le 10/08/2026

Produit analysé : **Eau de baignade**
Localisation : **La Beaume à la Plage de la Tourasse Le Moulin**
Commune et département : **Rosières / 07**
Lieu de prélèvement : **Plage**

Prélevé par VOCANSON Audrey., le 04/08/2026 10:55

selon la norme FD T 90-521 et NF EN ISO 19458

Reçu au plateau technique le : 04/08/26

Analyse commencée le : 04/08/26

Conditions de prélèvement : Par immersion selon directive 2006/7/CE

Température de l'échantillon : 27,1 °C

Observations : Présence chien / mousse à la surface (algues) / Aspect - Couleur : Clair et sans couleur / Transparence : Parfaite / Nombre de baigneurs ce jour : 6 / Conditions climatiques lors du prélèvement : Ensoleillé

Type d'analyses : contrôle qualité eau de baignade selon valeurs seuils pour un échantillon unique en UFC / 100 mL proposées dans le rapport AFSSET - 2007 en réponse à la demande d'appui scientifique et technique de la saisine AFSSET n°2006/011/DGS/SD7A-n°1537

Paramètres analysés	Méthodes	Résultats	Unités	Qualification des résultats
Escherichia coli	BKR 23/08-06/12 dilutions successives	49	UFC / 100 ml	Bonne
Entérocoques intestinaux	COMPASS® Entero Agar Biokar dilutions successives	24	UFC / 100 ml	Bonne

UFC : Unités formant colonie

na : non applicable

NPP : Nombre le plus probable

nc : non communiqué

Qualification	Escherichia coli	Entérocoques intestinaux
Bonne	< ou = 100	< ou = 100
Moyenne	>100 et < ou = 1800	>100 et < ou = 660
Mauvaise	>1800	>660



CONCLUSION :

Eau de baignade de Bonne Qualité
(High-quality water)

Caroline CHAILLAN
Responsable Technique



La Qualité de l'eau correspond à la moins bonne qualité des deux paramètres analysés

La déclaration de conformité (conclusion) est rendue pour les paramètres analysés uniquement, elle est réputée être rendue sous accréditation si tous les résultats d'analyses utilisés pour ce faire sont couverts par l'accréditation. La déclaration de conformité ne tient pas compte de l'incertitude sur les résultats (disponible sur demande). Ce rapport d'analyse ne concerne que l'échantillon soumis à l'essai, ou le type de produit soumis à l'essai (R&D), et tel qu'il a été reçu si prélevé par le client. Les informations données par le client ne sont pas de la responsabilité du laboratoire (prélèvement, envoi / dépôt d'échantillons par le client). Pour toutes les eaux analysées, les données de type entretien, fréquence d'utilisation, traitement, sont des données client et relèvent de sa seule responsabilité. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme fac-similé photographique intégral. Tout résultat pouvant porter atteinte à la santé publique doit faire l'objet d'une déclaration de votre part auprès des services officiels.